

Délibération n° 25-10-20

Nombre de Membres

En exercice :	25
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Absent :	6

Nombre de Voix

Voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Bulletin blanc :	0
Abstention :	0

Objet : PAPI Or - Demande de subvention pour la mise en place d'un réseau de mesures hydrométéorologiques.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or**

Séance du 28 octobre 2020

Le vingt-huit octobre deux mille vingt à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical, dûment convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni à Saint-Drézéry, salle Georges BRASSENS, sous la Présidence de Claude BARRAL.

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément aux statuts du Symbo qui prennent en compte les procurations. La séance est ouverte à 17 h 30.

MEMBRES PRESENTS

Conseil Départemental de l'Hérault

M. Claude BARRAL
 Mme Marie-Thérèse BRUGUIERE
 M. Yvon PELLET

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

M. Bernard GANIBENC
 M. René CHALOT

Communauté de Communes du Pays de Lunel

M. Florian TEMPIER
 M. Hervé DIEULEFES
 M. Christophe CALVET (suppléant – remplace M. Jean-Michel ROUX)
 M. Laurent GRASSET (suppléant – remplace M. Michel CRECHET)
 Mme Marie PELLET LAPORTE (suppléante – remplace M. Fabrice FENOY)

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

M. Jean-Claude ARMAND

Montpellier Méditerranée Métropole

M. Joël RAYMOND (suppléant – remplace M. Bruno PATERNOT)
 Mme Eliane LLORET (suppléante – remplace Mme Isabelle TOUZARD)
 Mme Jackie GALABRUN BOULBES
 M. Geniès BALAZUN
 M. Jean-Pierre RICO (suppléant – remplace M. Jean-Luc MEISSONNIER)

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

Conseil Départemental de l'Hérault

M. Renaud CALVAT (procuration à M. Claude BARRAL)

Communauté de Communes du Pays de Lunel

M. Jean-Jacques ESTEBAN (procuration à M. Hervé DIEULEFES)

Montpellier Méditerranée Métropole

Mme Véronique NEGRET (procuration à M. Joël RAYMOND)

Délibération n° 25-10-20

L'axe 2 du PAPI 2019-2024 (**Programme d'Actions de Prévention des Inondations**) prévoit de doter le bassin versant de l'étang de l'Or d'un dispositif de prévision de crues afin de favoriser l'anticipation, l'alerte et la gestion de crise en cas d'événement pluvieux intense pouvant engendrer des inondations.

En effet, la couverture du territoire par les systèmes de surveillance des crues n'est actuellement pas développée sur le bassin de l'Or où il n'existe pas de système de prévision des crues spécifique aux petits cours d'eau à cinétique rapide et pour la plupart non instrumentés.

Par délibération n°10-12-2018, le Comité Syndical a ainsi décidé d'engager l'action 2.1 inscrite au PAPI 2019-2024 relative à l'étude de faisabilité d'un système visant à améliorer la prévision des crues sur les cours d'eau à enjeux du bassin versant.

Cette étude a permis de définir l'implantation d'un réseau de mesures hydrométéorologiques réparti sur une vingtaine de sites sur le bassin versant de l'Or dans l'objectif d'améliorer la connaissance hydrologique et de développer un système local d'anticipation des crues et inondations.

Il convient désormais de procéder au déploiement de ce réseau de stations de télémesures sur le territoire et d'instrumenter les cours d'eau du bassin versant en lien avec l'étang de l'Or.

Le montant de cette opération, inscrite à l'action 2.2 du PAPI, est estimé à **264 000 € H.T.**

Il convient de solliciter les subventions maximales auprès :

- de l'Etat,
- de la Région Occitanie,
- et de l'Union Européenne au titre du FEDER,

pour la mise en œuvre de cette opération, sur la base du plan prévisionnel de financement suivant :

LIBELLE DE L'ACTION	COUT PREVISIONNEL EN €HT	RECETTES PREVISIONNELLES (EN % DU COUT DE L'ACTION)			AUTOFINANCEMENT SYMBO
		Etat	Région	FEDER	
Mise en œuvre d'un réseau de mesures hydrométéorologiques sur le bassin versant de l'Or	264 000	50%	20%	10%	20%

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à demander une subvention auprès de l'Etat, la Région Occitanie et de l'Union Européenne au titre du FEDER pour la mise en œuvre d'un réseau de mesures hydrométéorologiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or,

AUTORISE le lancement de la consultation qui sera réalisée conformément aux règles de la commande publique,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Lunel, le 28 octobre 2020

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président

Claude **BARRAL**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.